

PUBLICATIONS D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE ARTICLE 10 (SFDR)

Information pour un fonds visé à l'article 8 DU REGLEMENT SFDR

Produit promouvant des caractéristiques E ou S

EdR SICAV - European Smaller Companies

Dénomination du produit/identifiant d'entité juridique (LEI) :

EdR SICAV - European Smaller Companies /969500RCI62OPD7FYR96

A. RÉSUMÉ

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088 et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Le fonds est labélisé ISR.

Actuellement, le fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

Concernant la stratégie d'investissement...

La stratégie ESG du compartiment a pour objectif d'identifier des opportunités d'investissement, en identifiant des entreprises ayant un impact environnemental ou social positif et de bonnes performances extra-financières. Elle vise également la détection des risques extra-financiers qui pourraient se matérialiser d'un point de vue financier. La stratégie d'investissement prend en compte également les exigences liées au label ISR.

Concernant l'allocation des actifs...

Le produit financier investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été considérés comme « éligibles » selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Le produit financier investit au moins 20% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables).

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sont contrôlées...

Tout au long du cycle de vie du fonds. L'ensemble des limites d'investissement et seuils définis concernant les caractéristiques environnementales ou sociales est paramétré dans l'outil de gestion et contrôlé quotidiennement par la Direction des Risques en pré-investissement et post-investissement. L'équipe de Contrôle Interne et Conformité vérifie annuellement le dispositif de contrôle relatif à la correcte application du processus d'évaluation et de notation ESG des émetteurs et obligations réglementaires.

Concernant la méthode...

La méthode utilisée pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier ont été atteintes est basée sur :

- Une notation ESG propriétaire et/ou,
- Une notation fournie par une agence de données extra-financière externe.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a établi une politique formelle d'exclusion qui intègre les armes controversées, le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et l'huile de Palme ainsi que les sociétés qui portent atteintes à l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC). La méthode respecte également les critères du label ISR.

Concernant le traitement des données...

Les données ESG utilisées proviennent soit des émetteurs, soit de prestataires externes, notamment de MSCI, d'EthiFinance (Gaia), de Bloomberg et de Carbon4 Finance. Les données fournies par les prestataires externes (notamment MSCI et Carbon4 Finance) ou par l'équipe de gestion IR sont contrôlées mensuellement par l'équipe Data Management (Contrôle de la couverture des données) avant mise à disposition dans les systèmes utilisés par les équipes opérationnelles.

Concernant la diligence raisonnable mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du produit financier,

y compris les contrôles internes et externes relatifs à cette diligence raisonnable...

L'analyse s'appuie sur une méthodologie interne EdR BUILD et sur le modèle de notation externe GAIA. Un processus de diligence raisonnable sur les actifs sous-jacents du produit financier et de diligences nécessaires en termes d'ESG est mis en œuvre par les équipes de gestion de portefeuille et de gestion des risques.

Dans le cadre du label ISR, le fonds fait aussi l'objet d'une revue du certificateur qui contrôle les exigences imposées par le label ISR.

Des limites à la méthode d'analyse ESG et aux données sont toutefois identifiables.

En effet, la société de gestion ne peut pas garantir la disponibilité des données, et peut être amenée à recourir partiellement à des données estimées. Les méthodologies et le périmètre varient considérablement d'un fournisseur à un autre pouvant limiter la comparabilité des données.

B. SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Les investissements durables réalisés par le fonds veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique, l'huile de palme et les énergies fossiles non conventionnelles,
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Des indicateurs d'incidences négatives (PAI pour Principal Adverse Impacts) sont pris en compte dans le cadre du process d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et certains PAI sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. La description de la méthodologie de l'investissement durable disponible sur le site internet : https://www.edmond-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/EdRAM-Definition-et-methodologie-Investissement-durable.pdf). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille des équipes de Gestion.

Par ailleurs, et conformément aux critères d'éligibilité du Référentiel du label ISR, les notations ESG les moins bonnes (min 25% de l'univers d'investissement) ainsi que les controverses les plus sévères sont exclues de l'univers d'investissement, limitant ainsi un potentiel impact négatif.

Les gérants sélectionnent des investissements durables conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en excluant toute société qui violerait les principes du UN Global Compact.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par notre modèle d'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance), tels que notamment :

- Environnement : stratégie de management environnemental, consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchet, pollution, impact vert
- Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, relation parties prenantes, santé et sécurité.

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie ESG du compartiment a pour objectif d'identifier des opportunités d'investissement, en identifiant des entreprises ayant une contribution environnemental ou social positif et de bonnes performances extra-financières. Elle vise également la détection des risques extra-financiers qui pourraient se matérialiser d'un point de vue financier. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) applique un modèle d'analyse ESG propriétaire, appelé EDR BUILD (Bold, Universal, Innovation, Long Term and Differentiation). Ce modèle de notation prend en compte la double matérialité :

- De façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur, selon une approche Best-in-Universe.
- Avec des pondérations différenciées des critères ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les différents critères extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers.
- Les pondérations des piliers sont relativement équilibrées avec un minimum de 20% pour chaque pilier à terme. Ainsi, la pondération du pilier E varie entre 20% pour les secteurs ayant le moins d'impact sur l'environnement et 38% pour ceux ayant un impact élevé. La pondération du piler S varie entre 29% et 43% et celle du pilier G entre 31% et 42%. De façon exceptionnelle et transitoire en 2025 le pilier E peut être pondéré entre 15 et 20%.

Vous trouverez plus d'informations sur les pondérations des piliers E, S et G dans le code de transparence : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/ibugyryl/edram-fr-code-de-transparence.pdf

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par une agence de notation extra-financière.

Au minimum 90% des sociétés du portefeuille bénéficient d'une notation ESG interne ou fournie par une agence de notation externe.

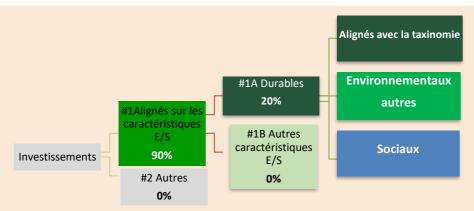
Par ailleurs, et conformément aux critères d'éligibilité du Référentiel du label ISR, les notations ESG les moins bonnes (min 25% de l'univers d'investissement) ainsi que les controverses les plus sévères sont exclues de l'univers d'investissement, limitant ainsi un potentiel impact négatif

Le processus de sélection des titres comprend également un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique aux énergies fossiles non conventionnelles, au tabac, à l'huile de palme ainsi que les sociétés qui portent atteintes à l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) conformément à la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) disponible sur son site Internet. Ce filtrage négatif participe à l'atténuation du risque de durabilité. L'utilisation de dérivés à titre d'exposition, en dehors d'une gestion efficiente et marginale, doit revêtir un caractère provisoire et exceptionnel.

E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

Le produit financier investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été considérés comme « éligibles » selon le processus ESG en place – donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Le produit financier investit au moins 20% de ses actifs dans des actifs qui ont été considérés comme étant des investissements durables (#1A Durables). Une description de l'allocation d'actifs de ce produit financier est détaillée dans le prospectus de celui-ci.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 "Autres" inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. Cela inclut les investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

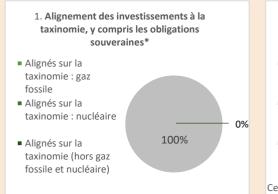
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

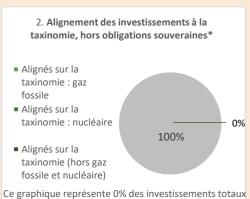
Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Seuls les produits dérivés single name sont utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Dans les cas où l'émetteur du sous-jacent du produit dérivé dispose d'une notation ESG (interne ou externe), ce dérivé est pris en compte dans le calcul du pourcentage d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S, dans la détermination de la notation ESG moyenne du fonds ou dans la cadre d'une approche en sélectivité. Pour le calcul de la proportion d'investissement durable dans le fonds, seuls sont retenus les dérivés single name dont l'exposition est longue après prise en compte des effets de compensation des positions courtes et des titres sous-jacents détenus.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





^{*} Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ? Non applicable.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de minimum 0%.

Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?Non applicable.

F. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sont contrôlées tout au long du cycle de vie du fonds. En effet, l'ensemble des limites d'investissement et seuils définis concernant les caractéristiques environnementales ou sociales est paramétré dans l'outil de gestion et contrôlé quotidiennement par la Direction des Risques en pré-investissement et post-investissement.

Par ailleurs, différents indicateurs de durabilité sont suivis en premier lieu par les gérants. Ceux-ci disposent de différents dashboards ESG et climat détaillés, mis à jour quotidiennement et en partie intégrés dans l'outil de gestion. Ces dashboards permettent un suivi émetteur par émetteur ainsi qu'un suivi agrégé au niveau du portefeuille, en comparaison par rapport à l'indice de référence du fonds ou de son univers d'investissement. Les informations suivantes sont notamment disponibles :

- Score ESG
- Notes par pilier E, S et G
- Niveau des controverses
- Niveau d'Investissement Durable
- Note CIA (carbon impact analysis)
- Alignement avec la trajectoire des accords de Paris
- CIR (carbon impact ratio)
- Intensité des émissions en CO2 (scopes 1, 2, 3)
- Intensité des émissions évitées.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Empreinte biodiversité
- Prise en compte des PAI

Ces dashboards ESG permettent également aux gérants de suivre les taux de couverture en termes de notation ESG des fonds versus leur indicateur de référence ou univers d'investissement défini.

L'équipe de Contrôle Interne et Conformité vérifie annuellement le dispositif de contrôle relatif à la correcte application du processus d'évaluation et de notation ESG des émetteurs et obligations réglementaires.

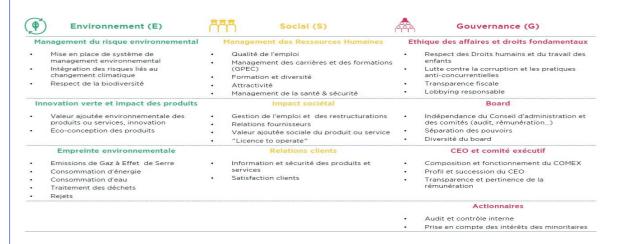
G. MÉTHODES

La méthode utilisée pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier ont été atteintes est basée sur notre modèle de notation interne ESG BUILD et sur le modèle de notation externe GAIA :

- Une notation ESG propriétaire EdR BUILD, prioritaire,
- En absence d'une notation EdR BUILD, une notation externe GAIA

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire, EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long-Term, Differenciation) est caractérisée par une analyse fondamentale propriétaire et dynamique des entreprises, prenant en compte les piliers Environnement, Social et Gouvernance, ce qui permet d'évaluer les principaux enjeux de chaque secteur et de chaque entreprise.

Afin de noter une entreprise, notre analyse ESG prend en compte des caractéristiques spécifiques à une entreprise (secteur, capitalisation boursière, structure du capital) basée sur un ensemble exhaustif de critères ESG.

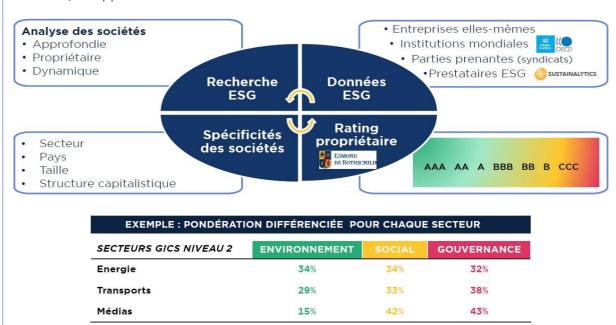


Notre méthode EdR BUILD applique une pondération différenciée pour chaque secteur et peut même amener une désactivation de quelques critères qui ne seraient pas pertinents pour le secteur ou l'entreprise¹. La notation finale, de 0 à 20, est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes Investissement Responsable. Elle se traduit par un rating ESG, s'échelonnant de CCC à AAA, les meilleures notations (AAA) reflétant ainsi nos convictions extra-financières les plus fortes.

Cette méthodologie de notation des émetteurs nous permet de s'assurer que le produit financier a réalisé des investissements disposant de caractéristiques environnementales et/ou sociales.

¹ Exemple: une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de pondération des piliers ESG en fonction de 3 secteurs d'activités différents², en application de notre matrice sectorielle de notation ESG:



Bien que la pondération des critères extra-financiers de notre grille de notation diffère suivant le secteur d'activité de l'entreprise, la note est exprimée en absolue et n'est pas relative aux performances du secteur.

Les controverses sont également intégrées dans notre modèle de notation et constituent un élément des notations des émetteurs. Elles peuvent entraîner jusqu'à 20% de dégradation d'une note dans le cadre de notre méthodologie interne. Nos gérants retiennent les controverses qui pourraient avoir un impact direct sur le développement de l'entreprise et sur ses états financiers.

Nous avons également intégré les derniers éléments de la taxonomie verte dans notre modèle, ce qui nous permet d'identifier les secteurs et les entreprises qui concentrent les risques climatiques, ainsi que les principaux indicateurs d'impacts négatifs (PAI) relatifs au climat et à la transition énergétique, à la biodiversité, à la réduction de la pollution, à la sûreté et à la sécurité, au développement humain, à l'égalité des sexes, à l'éthique des affaires, aux pratiques de gouvernance responsable, etc.

Nous mettons à jour nos notations ESG annuellement, afin de pouvoir dégager des évolutions significatives. Une mise à jour ad hoc est réalisée s'il y a des catalyseurs significatifs positifs ou négatifs (par exemple controverses importantes, fusions...).

La méthodologie EdR Build couvre plus de 350 entreprises, essentiellement européennes dont l'intégralité de l'indice MSCI EMU.

Par ailleurs, **Edmond de Rothschild Asset Management (France) a établi une politique formelle d'exclusion** qui intègre les armes controversées, le charbon thermique, le tabac, les énergies fossiles non conventionnelles et l'huile de palme ainsi que les sociétés qui portent atteintes à l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC).

https://am.edmond-de-rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr-politique-exclusion.pdf

Classification des secteurs d'activités niveau 2 selon la classification GICS® (Global Industry Classification Standard). Source : https://www.msci.com/gics

H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

 Sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

Les données utilisées proviennent soit des émetteurs, soit de prestataires externes, notamment de MSCI, d'EthiFinance (Gaia), de Bloomberg et de Carbon4 Finance. Les partenaires externes ont été choisis après une évaluation approfondie de la qualité et de la fiabilité des données fournies et sont des prestataires de référence dans le domaine ESG et climat.

Mesures prises pour garantir la qualité des données

Une appréciation de la qualité des données dans le temps est réalisée régulièrement par l'équipe Investissement Responsable.

Modalités de traitement des données

Les données fournies par les prestataires externes (notamment MSCI et Carbon4 Finance) ou par l'équipe de gestion IR sont contrôlées mensuellement par l'équipe Data Management (Contrôle de la couverture des données) avant mise à disposition dans les systèmes utilisés par les équipes opérationnelles.

Proportion de données qui sont estimées

Il n'est pas possible de fournir un % de données estimées pour ce fonds comme pour tout autre fonds dès lors que le caractère estimé / reporté est fourni de manière partielle par nos fournisseurs de données externes et est propre à chaque indicateur.

I. LIMITES AUX METHODES ET DES DONNÉES

Les limites des méthodologies et des données peuvent découler, entre autres :

- Des limites de la disponibilité des données,
- De la nécessité de recourir partiellement à des données estimées,
- Des hypothèses sous-jacentes des méthodologies et des axes d'analyses privilégiés,

Ces limites n'influent pas sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes. La méthodologie interne d'analyse ESG est conçue pour tenir compte et pouvoir s'adapter aux évolutions nombreuses que la Gestion IR anticipe, notamment en fonction de l'évolution de la réglementation, de demandes client, des pratiques de place, de la disponibilité et la qualité des données et de l'appropriation de l'approche ESG en interne. Certains éléments de la méthodologie peuvent être amenés à évoluer, de façon plus ou moins significative. L'équipe IR analyse en outre annuellement la méthodologie en vue d'une potentielle mise à jour Toute méthodologie a ses propres biais et donc ses propres limites. Néanmoins, après analyse des différentes méthodologies de fournisseurs de données externes dans le cadre d'appels d'offres réguliers, nous avons une confiance raisonnable quant à la capacité de ces dernières à contribuer à l'évaluation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier.

J. DILIGENCE RAISONNABLE

 Diligence raisonnable mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du produit financier, y compris les contrôles internes et externes relatifs à cette diligence raisonnable

L'analyse s'appuie sur une méthodologie interne EdR BUILD et sur le modèle de notation externe GAIA. Un processus de diligence raisonnable sur les actifs sous-jacents du produit financier et diligences nécessaires en termes d'ESG est pris en charge par les équipes de gestion de portefeuille et de gestion des risques : (i) une analyse est effectuée par la gestion Investissement Responsable à travers la production de fiche ESG, (ii) des contrôles de 1er niveau sont réalisés par gérants via leur analyse extra-financière et (iii) des contrôles de 2nd niveau quotidien sont effectués par les équipes de risques afin d'assurer les contraintes

d'investissement.

Dans le cadre du label ISR, le fonds fait aussi l'objet d'une revue du certificateur qui contrôle les exigences imposées par le label ISR.

K. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

La société de gestion dispose d'une politique d'engagement actionnarial accessible sur son site Internet : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/144fre3l/edram-fr-politique-engagement.pdf

L. INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉ

Aucun indice de référence spécifique n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

AVERTISSEMENTS:

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France) en mars 2025.

Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations.

L'OPC présenté peut ne pas être autorisé à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa règlementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande. Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/informations-legales#france un résumé des droits des investisseurs en français et en anglais. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08

Tél: +33 (0)1 40 17 25 25 Fax: +33 (0)1 40 17 24 42 E-mail: info@edram.fr

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332 652 536 R.C.S. Paris

www.edram.fr